

AFFAIRE N° 27. - Mise à la disposition de l'A.R.F.U.T.S. d'une parcelle de terrain de 288 m2 environ, située dans l'arrière cour du "CHATEAU MORANGE", destinée à la création d'un CENTRE DE FORMATION ET D'UTILISATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Au cours de l'année 1967 l'ASSOCIATION REUNIONNAISE POUR LA FORMATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX (A.R.F.U.T.S.) avait engagé des pourparlers à diverses reprises avec nous, pour nous demander d'étudier la possibilité de mettre à leur disposition une parcelle de terrain de l'arrière-cour du "CHATEAU MORANGE", pour permettre la création d'un CENTRE DE FORMATION ET D'UTILISATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX.

Lors d'une visite du "CHATEAU MORANGE" qui a eu lieu le 17 Janvier dernier, Monsieur le Préfet m'a dit qu'il ne verrait, pour sa part, aucune objection à ce que la Commune mette gratuitement ce terrain - d'une superficie de 288 m2 environ - à la disposition de l'A.R.F.U.T.S.

Je dois préciser également qu'après étude des lieux par notre Architecte il s'est avéré que la construction de ce Centre de Formation ne générerait en rien les diverses réalisations que la Commune se propose de faire dans la cour du CHATEAU MORANGE.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.